

Charte de Vie Scolaire collège/lycée

Ce document vise à apporter des précisions au règlement intérieur

PARTIE 1 : Les règles de vie dans l'établissement

(A) Règles sanitaires

Etant toujours dans un contexte sanitaire particulier, nous vous rappelons que :

1. Le port du masques est OBLIGATOIRE au collège et au lycée en classe comme dans la cours ;
2. La température de chaque élève sera prise tous les matins avant d'entrer dans l'établissement ;
3. Nous vous invitons à respecter les gestes barrières (distance, lavage des mains fréquent etc.) ;
4. Vous ne devez pas venir à l'école si vous êtes cas contact, et devez en avertir immédiatement l'administration;
5. En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes évoquant la COVID-19 (fièvre, toux etc.), vous devez rester chez vous.
- 6.

(B) Règle de classe

Bavardages : Au collège, chaque classe aura **son plan de classe** qu'il faudra OBLIGATOIREMENT respecter.

Sorties de cours intempestives : Les élèves n'ont PAS LE DROIT d'aller aux toilettes pendant les heures de cours, ni pendant l'intercours. Ils iront aux toilettes à la récréation.

Intercours : Vous devez sortir de cours et vous rendre au suivant sans faire de bruits ni chahuter, afin de ne pas perturber les autres classes.

Rang : lorsque le professeur arrive, les élèves doivent se ranger devant la salle jusqu'à ce qu'ils soient invités à entrer.

(C) Les retards

A partir de 8h01 l'élève est considéré comme en retard. Il doit aller à la vie scolaire pour prendre un billet de retard qui sera signé et cacheté. Ce billet doit ensuite être présenté au professeur pour intégrer la classe.

A 8h10 le portail est fermé et, sauf si l'administration a été prévenue en avance, les élèves en retard ne pourront entrer dans l'établissement qu'à l'heure suivante (en passant par la vie scolaire pour avoir un billet de retard). *Ces 10 minutes de tolérance sont valables pour chaque heure de cours.*

Au bout de 5 retards ou 5 absences : l'élève aura 2h de retenue où il fera un devoir noté à la direction.

Si l'élève récidive, les parents seront convoqués et l'élève sera systématiquement renvoyé chez lui pour la matinée à chaque fois qu'il sera en retard.

(D) Les absences

Toutes les absences doivent être justifiées **AVANT de revenir en classe** : le billet d'absence doit être rempli et signé par les parents **au préalable**. **Il sera ensuite visé et cacheté par la vie scolaire avant de réintégrer les cours**. Un élève qui n'aura pas de justificatif à son absence sera systématiquement envoyé à la vie scolaire par le professeur.

Au collège/lycée, pour chaque absence, la vie scolaire contactera les parents.

Absentéisme : les absentéistes récidivistes, sans justificatifs, seront automatiquement convoqués par la direction qui décidera de maintenir l'élève au sein de l'établissement ou de le renvoyer.

Absence à une évaluation ou DM noté : en cas d'absence à une évaluation, l'élève ou son parent doivent venir la justifier **dans les 3 jours suivants l'absence** (délai maximum) à la vie scolaire par un **certificat médical**. Si ce n'est pas le cas, l'élève obtiendra un 0/20. Pour l'élève qui présentera un certificat, il repassera l'évaluation dans les plus brefs délais.

(E) Le matériel

Dans ce contexte de crise sanitaire, il est strictement interdit d'échanger du matériel en classe avec ses camarades.

De plus, l'élève doit absolument avoir ses propres fournitures et manuels, au complet. **Au-delà du 20 septembre, l'élève qui n'aura pas ses manuels/fournitures sera sanctionné.**

Carnet de liaison : Le carnet de liaison est donné par l'établissement au début de chaque année scolaire. L'élève est tenu de le remplir, de le couvrir, d'y mettre sa photo et de le garder en bon état toute l'année. Si le carnet est abîmé, il devra en acheter un nouveau carnet (500 MRU). L'élève qui vient à l'école sans son carnet ne pourra pas accéder aux cours.

(F) Tenue

Les élèves doivent venir à l'école avec une tenue décente (shorts, jogging, tongs, claquettes dont interdits).

Cette année, l'établissement met en place le « *casual Friday* », c'est-à-dire que **tous les vendredis**, les élèves pourront porter une tenue plus décontractée et, **ce jour uniquement**, seront autorisés les joggings, tongs, claquettes etc.

PARTIE 2 : Les punitions et les sanctions

(G) Retenues

Les retenues se feront soit en salle de permanence, soit à la direction. Si l'élève ne se présente pas à la retenue, ses heures seront doublées et il fera un exercice noté.

En cas de récidive, les familles seront convoquées par la direction qui décidera de maintenir l'élève au sein de l'établissement ou de le renvoyer.

(H) Renvoi

Un élève peut être renvoyé à la direction avec du travail supplémentaire s'il n'a pas son matériel, s'il n'a pas fait ses devoirs ou en cas de comportement perturbateur.

(I) Observations écrites

Les observations écrites par un professeur dans le carnet de liaison doivent être signées par les parents pour le cours suivant, faute de quoi, l'élève sera sanctionné.

Au bout de 3 observations= 2 heures de retenue où l'élève devra recopier quelques pages du règlement intérieur à la direction.

Au bout de 5 observations= communication avec les parents

Au bout de 10 observations= l'élève sera renvoyé 1 jour à l'interne où il fera des devoirs notés.

(J) Mots non signés

Ponctuellement, les carnets seront ramassés par les professeurs principaux (et une fois par trimestre par la vie scolaire) afin de vérifier que tous les mots soient signés et que les carnets soient à jour (photo + pochette). Les élèves seront collés si ce n'est pas le cas.

(K) Devoirs

Tout devoir maison rendu en retard sera sanctionné par le retrait d'1 à 2 points pour le premier jour de retard. Au-delà de 2 jours de retard, l'élève aura un 0/20.

Les DEVOIRS SUR TABLE ou A RENDRE doivent être faits obligatoirement sur des COPIES DOUBLES (et non des pages de cahiers...) et présenter tel que vu en classe (nom, prénom, classe, date, barre de note et observation tracée à la règle ; écrire au stylo bleu ou noir.) Les torchons ne seront pas acceptés.

Pour les élèves de collège qui obtiendront une note de 10/20 et moins à une évaluation, ils devront OBLIGATOIREMENT la faire signer par les parents et présenter la signature au professeur concerné au cours suivant.

(L) Plagiat et triche

Le plagiat et la triche sont strictement interdits et inscrits dans une politique de tolérance zéro. Un devoir maison doit être fait PAR L'ELEVE uniquement SAUF si le professeur demande un travail de groupe. En cas de devoir fait en commun, tout le monde aura 0/20. En cas de plagiat : 0/20.

(A) Récapitulatif punitions

A chaque remise de bulletins, la vie scolaire remettra au parent un document à part récapitulatif de toutes les punitions/sanctions/incidents que l'élève a eu au cours du trimestre.